

---

# Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 19 septembre, à 20 heures 30

---

**Date de la convocation** : 9/14/2022

Le Conseil Municipal de Vorey, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 19 septembre à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Cécile GALLIEN, Maire de Vorey, en salle du conseil municipal.

Tous les membres étaient présents à l'exception de :

- Edith DELABRE qui a donné pouvoir à Didier SABY
- Maxime CONDON qui a donné pouvoir à Cécile GALLIEN
- Gregory NOEL qui a donné pouvoir à Chantal MEURICE

Martine MANSUY a été nommée secrétaire de séance.

La séance a été levée à 23h heures 10.

## **N°1 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 juillet 2022**

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

## **N°2 : DIA des parcelles : AH 306; AD 95; AD 64**

De ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AD 64 – AD 95 - AH 306

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

## **N°3 : Prémption de la parcelle AH 192 : délibération rectificative**

Réitère sa volonté de préempter la parcelle AH 192. Remplace les termes « Le vendeur prend à sa charge les frais notariés » de la délibération du 1er juin 2022 par les termes « L'acquéreur prend à sa charge les frais notariés »

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

#### **N°4 : Urbanisme : délibération sur la personne intéressée**

En l'absence de Madame La Maire qui n'a pas pris part au débat et au vote, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désignent Chantal MEURICE afin de signer toute pièce relative au traitement de la demande de permis ou de déclaration préalable

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

#### **N°5 : Révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage : avis des communes**

Décide d'émettre un avis favorable sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2022-2027

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

#### **N°6 : Bail à usage précaire : installation d'une fleuriste à Vorey**

Autorise Madame le Maire à conclure avec Madame Christel PATARIN un contrat de location précaire moyennant un loyer de 160€ par mois. Les fluides et taxes (TEOM etc) seront à la charge du locataire.

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

## N°7 : Création d'un atelier de réparation citoyenne et demande d'utilisation d'un bâtiment communal

Valide cette mise à disposition et donne pouvoir à Madame La Maire pour mener à bien les demandes nécessaires.

Délibération : Adopté

Vote : Majorité (14), Gilles Dodet s'abstient

## N°8 : Délibération modificative n°3 du budget général

Approuve la Délibération Modificative n°3 du budget général, telle que présentée

Dépenses d'investissement		0 €
Compte 2132-89	Complément Mag'Arzon et aménagement local fleuriste	1 795.00 €
Compte 2151-295	Travaux d'aménagement du Centre bourg	- 1 795.00 €

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

## N°9 : Délibération modificative n°1 du budget Village de vacances

Approuve la Délibération Modificative n°1 du budget annexe Village de vacances, telle que présentée

Dépenses de fonctionnement		0 €
Compte 6541	Non-valeur allo déco (titre de 2013)	42.00 €
Compte 63512	Taxe foncière 2022	- 42.00 €

<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>11 727.00 €</b>
Compte 2031	Etude stratégie développement et cadre juridique commune/exploitant	<b>23 455.00 €</b>
Compte 2031	Dématérialisation marché public pour l'étude	<b>90.00 €</b>
Compte 2031	Haute Loire Ingénierie : mission assistance Mo	<b>3 850.00 €</b>
Compte 21318	Travaux ou aménagements	- <b>15 668.00 €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>		<b>11 727.00 €</b>
Compte 1328	Subvention Banque des territoires (50% de l'étude HT)	<b>11 727.00 €</b>

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

## **N°10 : Délibérations pour non-valeur – budget général et budget Village de vacances**

Admet en non-valeur les deux titres précités, objet de la demande du Service de Gestion Comptable pour un montant de 29.85 € sur le budget général et 41.21 € sur le budget annexe village vacances

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

## **N°11: Fonds de concours gestion des eaux pluviales urbaines : Chambon de Vorey**

Approuve la convention relative au versement d'un Fond de concours par la commune de Vorey sur Arzon à la CAPEV ; Autorise Madame Le Maire à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce fond de concours Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, Chambon de Vorey.

Plan de financement : Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
2 000,00 €	-	2 000,00 €	1 000,00 €

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

## N°12 : Subvention à l'APEL pour la cantine de l'école Sainte Thérèse

D'attribuer une subvention d'un montant de 3 967 € à l'APPEL pour la cantine de l'école Sainte Thérèse, au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

## N°13 : Mise à jour du tableau des effectifs

Approuve le tableau des effectifs de la commune de Vorey sur Arzon au 01/09/2022

Grades ou emplois	Catégories	Nb de postes	Postes pourvus	Postes vacants	
<b>Secteur administratif</b>					
Attaché (secrétaire de mairie)	A	1	1		
Rédacteur territorial	B	1	1		
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1		
Adjoint administratif	C	1	1		Dont 1 TNC 17H30
<b>Secteur technique</b>					
Agent de Maîtrise	C	3	1	2	

Adjoint technique	C	9	8	1	Dont 2 TNC 9H30 annualisés
<b>Secteur social</b>					
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1		Dont 1 TNC 24h30 annualisées
<b>Secteur culturel</b>					
Adjoint du patrimoine (CDI)	C	1	1		Dont 1 TNC 17h30
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1		Dont 1 TNC 17h30

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

#### **N°14 : Livre sur Vorey – Prix de vente et Contrats d’édition : édition papier, édition numérique**

Autorise Madame le Maire à signer les contrats d’édition avec les Editions Créer et les auteurs Nicole Saint Sernin et Jacky Darne. Autorise la vente de l’ouvrage par la commune et son service de bibliothèque au prix de 22 € pour l’édition papier et 15.90 € pour l’édition numérique.

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

#### **N°15 : Lancement de l’étude de développement de la stratégie de développement du Village de vacances et accompagnement à la mise en œuvre de la délégation de service public : choix du cabinet et aide financière de la Banque des territoires**

Valide ce projet et son plan de financement prévisionnel et donne pouvoir à Madame le Maire pour poursuivre les démarches nécessaires

Financeurs	Taux	Montant
Crédits BDT sollicités*	50 %	11 727.50 € HT
Commune de Vorey	50 %	11 727.50 € HT

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

### **N°16 : Gîte d'Etape : Cotisation 2023 au Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Haute-Loire**

Approuve cette adhésion pour l'année 2023 au Comité Haute-Loire Fédération Française de la Randonnée Française, pour le gîte d'étape de 49 €

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

### **N°17 : Pôle de santé : installation d'une orthophoniste.**

De fixer à 122.95 € TTC par mois le montant du loyer pour s'installer à la maison de santé où un premier local est mis à disposition de l'orthophoniste du 13 au 31 Décembre 2022. De fixer à 341 € TTC par mois le montant du loyer pour s'installer à la maison de santé où un second local est mis à disposition de l'orthophoniste à compter du 1er janvier 2023

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

### **N°18 : Extinction de l'éclairage public**

**Valide le projet d'extinction nocturne de l'éclairage public selon des plages horaires définies ci-dessus**

Délibération : Adopté

Vote : Unanimité

## **N°19 : Règlement cantine**

**Valide, à la majorité ce règlement intérieur qui sera remis aux parents dont les enfants bénéficient du service communal qu'est la cantine servant produits frais et bio.**

Délibération : Adopté

Vote : Majorité (12), Mikaël Grand, Martine Mansuy et Jeannick Colibert s'abstiennent